



*Consiglio Nazionale degli Architetti,
Pianificatori, Paesaggisti e Conservatori*

PRESSO IL MINISTERO DELLA GIUSTIZIA

Prot. n. P/06/ 001324
Cod. 12 - GR/gr

A tutti i Consigli degli Ordini degli Architetti,
Pianificatori, Paesaggisti e Conservatori d'Italia
LORO SEDI

Roma, 31 OTT. 2006
ORDINE DEGLI ARCHITETTI, PAESAGGISTI e CONSERVATORI
DELLA PROVINCIA DI VERONA
Protocollo N° 3237
Data 02 NOV. 2006

OGGETTO: LIVING STEEL – Second concours international pour le logement durable

Allegato alla presente si trasmette il comunicato stampa dell'U.I.A. relativo al concorso in oggetto.

Nell'invitare gli Ordini a fornire diffusione presso i loro iscritti di tale iniziativa, si evidenzia:

- il termine ultimo di ricezione delle iscrizioni fissato per il **12 gennaio 2007**;
- l'indirizzo del sito internet presso il quale è possibile reperire ogni altra informazione: **www.livingsteel.org**.

Con i migliori saluti.

IL RESPONSABILE DEL
DIPARTIMENTO LL.PP.
(arch. Massimo GALLIONE)

IL CONSIGLIERE SEGRETARIO
(arch. Luigi M. MIRIZZI)

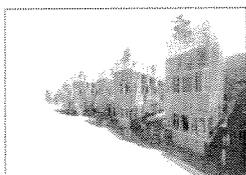
IL PRESIDENTE
(arch. Raffaele SIRICA)

All.: comunicato UIA

e / Communiqué

JOUR MONDIAL DE L'ARCHITECTURE 2 OCTOBRE 2006

CONCOURS
INTERNATIONAL



LIVING STEEL LANCE

LE SECOND CONCOURS INTERNATIONAL POUR LE LOGEMENT DURABLE

Living Steel, programme mondial destiné à stimuler l'innovation dans la conception et la construction de logements, annonce le lancement du deuxième concours international d'architecture pour la conception de logements urbains durables.

Les architectes du monde entier sont invités à soumettre leur candidature, jusqu'au 12 janvier 2007, sur le site web de Living Steel :

www.livingsteel.org

Le prix est doté d'un montant total de 300 000 euro. Les finalistes seront invités à concevoir de nouveaux concepts de bâtiments résidentiels au Brésil, en Chine et au Royaume-Uni.

Le jury se compose de Glenn Murcutt (Australie), Charles Correa (Inde), Jaime Lerner (Brésil), Andrew Ogorzalek (Royaume-Uni), James Berry (Royaume-Uni) et Nicholas de Monchaux (USA).

Conforme à la réglementation UIA-UNESCO, le concours a reçu le soutien de l'Union Internationale des Architectes.

Voir les résultats du premier concours Living Steel

<http://www.uia-architectes.org/texte/france/Livingsteel/1-results.html>

Information :

Sheetal Chabra

Project manager, Communication, Living Steel

T. 00 91 11 416 29 522

Sheetal.chabra@livingsteel.org

www.livingsteel.org

L'UIA a été mandatée par l'UNESCO pour veiller à l'application du Règlement UNESCO-UIA. Elaboré conjointement par l'UNESCO et l'UIA et adopté par la Conférence générale de l'Organisation en 1956, ce document énonce les conditions du lancement et du déroulement d'un concours international et précise les droits et les devoirs respectifs des concurrents et du promoteur. Dans ce cadre, l'Union Internationale des Architectes assure l'exemplarité de concours internationaux tels ceux qui ont présidé à l'édification de bâtiments contemporains phares : l'Opéra de Sydney, le Centre Georges Pompidou à Paris, le Centre international de Conférences de Tokyo, la Grande Bibliothèque d'Alexandrie.